



Naturalisation suite à découverte carte Française du père DCD

Par **EVS**, le **14/07/2016** à **17:32**

Bonjour,

Une de mes connaissances résident en Afrique de l'Ouest me demande s'il est possible qu'il bénéficie d'une naturalisation suite à la découverte d'une très ancienne Carte Française (à ne pas confondre avec la CNI) datant du 02-10-1950 délivrée à Abidjan Côte d'Ivoire sous le temps colonial par le Haut Commissariat de l'AOF (Afrique Occidentale Française).

Son père donc est né vers 1919 (sous le temps colonial) et ce n'est qu'au décès du frère de ce dernier en mars 2016 que ledit document fut découvert.

En vous remerciant par avance...

EVS

Par **youris**, le **14/07/2016** à **18:04**

bonjour,

avant que les anciennes possessions françaises accèdent à l'indépendance, ses habitants avaient la nationalité française parfois avec des statuts différents.

à l'indépendance de ces possessions françaises, ses habitants ont reçu la nationalité de leurs nouveaux pays et perdu tout aussi la nationalité française.

mais toutes ces accessions à l'indépendance ne sont pas toujours faites de la même manière.

en outre un article du code civil français précise que lorsqu'un individu réside ou a résidé

habituellement à l'étranger, où les ascendants dont il tient par filiation la nationalité sont

demeurés fixés pendant plus d'un demi-siècle, cet individu ne sera pas admis à faire la

preuve qu'il a, par filiation, la nationalité française si lui-même et celui de ses père et mère qui a été susceptible de la lui transmettre n'ont pas eu la possession d'état de Français.

salutations

Par **EVS**, le **15/07/2016** à **16:53**

Bonjour Youris et merci pour cette réponse rapide, pourrais-je avoir les articles exacts de loi svp ?

Ou bien un extrait de cette fameuse loi ?
Cordialement,

Par **youris**, le **15/07/2016** à **18:51**

l'article du code civil cité est le 30-3.

Par **EVS**, le **16/07/2016** à **13:18**

Merci énormément Monsieur Youris et bonne journée !